

Fréquences en MHz	Utilisations. Mode en AM (A3E) sauf indication contraire, avec une puissance de 7 W à 250 W depuis les aéronefs, canaux aux pas de 8,333 kHz.
108,000 à 111,975	ILS « droite-gauche » localizer, radiophares omnidirectionnels VOR (approches)
111,975 à 117,975	Radiophares omnidirectionnels VOR (en route)
118,000 à 121,3666	Services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)
121,375	En France : simulations des détresses aéronautiques, simulations plan SATER, radiogoniomètre de formation, entraînement, exercices, ne pas tenir compte des radiocommunications reçues, (OR)
121,3833 à 121,450	Services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 121,500 MHz sont interdites
121,500 ³⁴ .35	Canal mondial d'urgence et de détresse, balises de détresse, plan SATER, radiogoniomètre VHF, contact initial entre aéronefs
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 121,500 MHz sont interdites
121,550 à 121,750	Communications de surface des aérodromes
121,750	Fréquence de surface de la station spatiale internationale ISS, Soyouz et Navette spatiale
121,750 à 121,9916	Communications de surface des aérodromes
122,000 à 122,2416	Services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
122,250 ³⁶	Inter-ballons libres, montgolfières, clubs, montgolfière avec le véhicule d'assistance de remorquage et de transport, supplémentaire à 123,5 MHz, 123,45 MHz (OR)
122,2583 à 122,4916	Services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
122,500 ³⁷	Inter-vol à voile, inter-planeurs, clubs, planeur avec le véhicule d'assistance de remorquage et de transport, supplémentaire à 123,5 MHz, 123,45 MHz (OR)
122,5083 à	Services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)

122,9666	
122,975 à 123,0416	Services mobiles hélicoptères, (OR)
123,050 ³⁸	Inter-hélicoptères, clubs d'hélicoptères, supplémentaire à 123,5 MHz, 123,45 MHz (OR)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 123,100 MHz sont interdites
123,100 ³⁹	Fréquence auxiliaire d'opération mondial de recherche et sauvetage : air, terre, mer, plan SATER, interconnexion entre aéronefs et navires
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 123,100 MHz sont interdites
123,150 à 123,425	Clubs, compagnies, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 123,45 MHz sont interdites
123,450 ^{40 , 41}	Canal mondial de communications air-air entre les aéronefs en vol, échanger l'information opérationnelle, rapports de position réguliers aux aéronefs en vol au-dessus de zones hors de portée des stations VHF au sol, (R) et (OR) (Inter-pilotes)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 123,45 MHz sont interdites
123,475 à 123,4916	Clubs, compagnies, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
123,500 ^{42 , 43}	Auto-informations entre aéronefs dans le circuit d'approche/départ ou circulant en dessous de 500 ft, le tout dans un secteur d'aérodrome non contrôlé dépourvu d'une fréquence assignée, (OR)
123,5083 à 123,5916	Clubs, compagnies, services des essais aéronautiques, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
123,600 à 123,6916	Services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
123,700 à 129,6916	Contrôle espace aérien, services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)
129,700 à 129,9916	Compagnies aéronautiques, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
130,000	Auto-informations altiports et altisurfaces en montagne dépourvu d'une fréquence assignée ; communications entre les aéronefs et navire à aéronef ⁴⁴ , (R) et (OR)

130,0083 à 130,1583	Compagnies aéronautiques, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
130,1666	Fréquences spatiales (station spatiale internationale ISS, Soyouz et Navette spatiale) en AM/FM/numérique
130,175 à 130,5916	Compagnies aéronautiques, services mobiles aéronautiques nationaux, (R) et (OR)
130,600 à 130,8916	Compagnies aéronautiques, services maintenances et essais aéronautiques, (R) et (OR)
130,900 à 131,5166	Contrôle espace aérien, services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)
131,525	Fréquence secondaire Europe ACARS : informations et données en numérique, (R) et (OR)
131,5333 à 131,3916	Contrôle espace aérien, services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)
131,400 à 131,525	OPC : contrôle indiqué d'exploitation, (R) et (OR)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 131,550 MHz sont interdites
131,550	Fréquence mondiale ACARS canal de 25 kHz : informations et données en numérique, (R) et (OR)
	Bande de garde. Les émissions radioélectriques autres que sur 131,550 MHz sont interdites
131,575 à 131,7166	OPC : contrôle indiqué d'exploitation, (R) et (OR)
131,725	Fréquence primaire Europe ACARS : informations et données en numérique, (R) et (OR)
131,7333 à 131,8416	OPC : contrôle indiqué d'exploitation, (R) et (OR)
131,850	Fréquence Europe ACARS : informations et données en numérique, (R) et (OR)
131,8583 à 131,9916	OPC : contrôle indiqué d'exploitation, (R) et (OR)
132,000 à 135,9916	Contrôle espace aérien supérieur, Eurocontrol, services mobiles aéronautiques nationaux et internationaux, (R) et (OR)

136,000 à 136,6916	Compagnies et services maintenances aéronautiques, contrôle espace aérien supérieur, (R) et (OR)
136,700 à 136,950	Aircraft Communication Addressing and Reporting System en Data Link : transmission de rapports à grande capacité en numérique, (R) et (OR)
136,975 ⁴⁵	Fréquence mondiale sémaphore canal aux pas de 25 kHz : informations et données en numérique, (R) et (OR)
137,100 à 137,900	Transmissions des photos météo des satellites défilant par fax en FM de 40 kHz ^{NB 8} Bande météorologique : 137,000 à 138,000
138,000 à 143,975	Armée de l'air, (R) et (OR), Canadairs, Soyouz et ISS en AM (A3E) ; organisations diverses, canaux aux pas de 25 kHz et 12,5 kHz.
143,9875 ⁴⁶	Pratique du vol libre : deltaplane, parapente, paramoteur, speed riding en NFM - modulation de fréquence bande étroite